

# La justice médiévale (Ville - XVe s.) – Réf : H12

## Présentation

À partir du 1er semestre 2025

Lieu : Campus des quais

## Objectifs

Ce cycle culturel s'adresse à toute personne désireuse de développer ses connaissances, élargir sa culture et approfondir sa réflexion.

## Admission

### Candidature

### Conditions d'admission / Modalités de sélection

Accessibles à tout public, sans condition d'âge, ni de diplôme

## Durée de la formation

22 h

## Lieu(x) de la formation

- Lyon

## Modalités

- Présentiel

## Contacts

Maïté BILLORE  
Maître de conférences en  
histoire médiévale

Contacts formation  
continue

[FC3 - Service commun de  
la formation continue et de  
la professionnalisation](#)  
04 78 78 70 48 -  
[universiteculturelle@univ-lyon3.fr](mailto:universiteculturelle@univ-lyon3.fr)

## Programme

« Quand on traite de la mort d'aucuns, on doit procéder bien meurement et s'enquérir de la vérité du cas ». Ces paroles du procureur du roi au Parlement de Paris, prononcées au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, indiquent clairement que la justice médiévale n'est pas rendue à la légère. Ceux qui détiennent le pouvoir de juger ont une haute idée de leur mission qu'ils assument du mieux qu'ils peuvent, « avec Dieu devant les yeux » et dans le respect des lois.

Pourtant, pour l'observateur du XXI<sup>e</sup> siècle, les pratiques des tribunaux médiévaux sont parfois étonnantes. Nous sommes en présence de justices multiples (royale, seigneuriales, urbaines, ecclésiastiques) souvent concurrentes et en conflit, qui n'appliquent pas partout les mêmes lois. Fortement imprégnées par le fait religieux, soumises à la pression des réseaux, elles agissent selon des critères qui ne sont plus les nôtres. L'historiographie récente sur le sujet a permis de mieux comprendre cette justice et ses enjeux. Elle a montré qu'elle était loin d'être aussi primitive et sanguinaire qu'on voudrait l'imaginer. Les supplices en tous genres et les mises à mort spectaculaires que l'on trouve représentées dans les manuscrits enluminés n'illustrent pas le quotidien des tribunaux, englué dans la banalité du délit « mineur ».

L'objectif de ce séminaire sera d'observer, à partir des documents de la pratique, comment fonctionne la justice médiévale, qui juge, comment évolue la procédure et comment se perfectionne l'institution entre les VIII<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles dans le royaume de France. Ce sont aussi les images produites qui retiendront notre attention afin de déterminer quelle vision les contemporains avaient de leur système de justice, de ses moyens et de ses objectifs.



<https://www.univ-lyon3.fr/>

**Université Jean Moulin Lyon 3**

**Pôle Gestion de la Formation  
Professionnelle Continue et de la  
reprise d'études**

1C avenue des Frères Lumière  
CS 78242

69372 Lyon Cedex 08